

COMITÉ DÉPARTEMENTAL DU DOUBS DE PÉTANQUE ET DE JEU PROVENÇAL

**Convocation à Hôtel des Services – Place Jean Mougin 25110 – Baume Les Dames
Vendredi 02 octobre 2026 à 18H00**

Ordre du jour

+ Approbation du compte-rendu de la réunion N° 2 du 5 juin au Complexe Sportif Saint Claude.

+ Point sur les Championnats de France (délégués).

+ Modalités des désignations et des missions des Délégués aux Championnats de France.

+ Suite aux différents incidents, organisation des Championnats Des Clubs (Féminin – Open – Vétérans).

+ Modification du Règlement Intérieur (absences Championnats – Parties non jouées – etc.).

+ Point sur les différentes Commissions au sein du Comité.

* *Discipline.*

* *Sportive + Tir de Précision.*

* *Jeunes.*

+ Point financier.

* *Subvention 2026.*

* *Bilan provisoire 2026.*

* *Budget prévisionnel 2027.*

+ Calendrier 2027.

* *Organisation du Championnat Départemental Triplette Mixte Jeu Provençal.*

* *Organisation Coupe de France Jeunes.*

* *Organisation Coupe de France Féminines.*

+ Calendrier papier.

+ Congrès 18 et 19 décembre 2026 à VALENCE (26000).

+ Projet site de Roche. Bilan de la réunion du Bureau Directeur avec la municipalité de Roche.

+ Embauche d'une stagiaire par Le CD 25.

+ AG du 21 novembre à THISE + Soirée des Champions.

* *Ordre du Jour.*

* *Interventions des membres du Comité.*

* *Préparation (salle, organisation, etc.)*

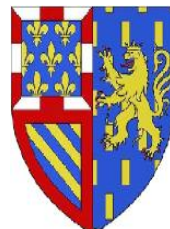
* *Tombola.*

* *Soirée des Champions (déroulement)*

+ AG Questions diverses.

* *Arbitres.*

* *Demande d'une aide exceptionnelle par le club de BAUME suite au report du CRC Vétérans.*



La réunion a débuté à **18h00**. Tous les membres sont présents sauf : Nicole MARCHAND – Christelle MARTELET – Valérie NICOLET – Gilbert FAHY et Thomas BONTEMPS excusés pour motif personnel.

Approbation du compte-rendu de la réunion N° 2 du 5 juin au Complexe Sportif Saint Claude.

Des réponses devaient être apportées avant cette réunion.

Sujet N°1 :

Le Comité en relation avec les arbitres souhaite remédier à ces pertes de temps inutiles dès 2027. L'idée de s'équiper de 2 Talkie-Walkie pour permettre une liaison rapide entre les terrains et la table de marque est lancée. Cela permettrait :

- *En début de compétition, aux arbitres de signaler les problèmes de tenues, terrains ou autres.*
- *En cours de compétition d'informer la table de marque des terrains libres alors qu'ils devraient être occupés.*
- *De créer une liaison entre un délégué et la table de marque pour l'évolution des scores à partir des 1/4 de finale.*

Le secrétaire fournira un devis pour le coût de ces 2 appareils. Le Président du Comité prendra contact avec Christophe SIMON, Président de la Commission d'Arbitrage pour avoir son avis sur cette initiative.

Réponse : Le Président de la Commission d'Arbitrage est favorable à cette initiative. Le secrétaire présente un modèle de Talkie-Walkie : DECATHLON Paire de talkies-walkies rechargeables par USB-5kmWT100 permettent de communiquer jusqu'à 5 km en champ libre en montagne. Conformément à canaux pour échanger à plusieurs. 34,99 €.

Le Comité approuve et décide à l'unanimité l'achat de 2 paires de Talkie-Walkie. Ils seront achetés par le secrétaire.

Sujet N°2 :

Une innovation en ce début d'année et à la demande du Comité, Corentin DUPONT a filmé en direct plusieurs Championnats : Triplette Séniors à SAINT VIT – Doublette Séniors Masculin et Tête à Tête Féminin au Rosemont. Cette initiative a été une réussite malgré 2 ou 3 (je ne trouve pas le qualificatif !) toujours prompt à critiquer. La liaison image - son n'est pas parfaite. Corentin sera contacté pour améliorer ces diffusions.

Le Président du Comité prendra contact avec la FFPJP concernant le droit à l'image pour les personnes apparaissant sur ces vidéos. Une personne n'a pas apprécié d'être filmée.

Réponse : Toute personne qui **prend une licence accepte de droit d'être filmée dans les compétitions organisées par la FFPJP** via les Comités Régionaux et départementaux. Un licencié peut **refuser d'être filmé. Il doit adresser un courrier au Comité Départemental** lors de sa prise de licence.

Michel BILLOD MOREL diffusera cette information via notre site.

Sujet N°3 :

*Le Comité décide de maintenir le principe des pré qualificatifs pour le Tête à Tête Séniors Masculin. **Le mode opératoire de ce Championnat sera étudié par la Commission Sportive** et sera remis à l'ordre du Jour de la prochaine réunion.*

Réponse : Ce sujet a été traité par la Commission Sportive. Un pré qualificatif sera organisé par secteur Montbéliard – Besançon – Haut/Doubs.

Concernant le secteur du Haut/Doubs, un point météo sera fait une semaine avant la compétition. Si les conditions climatiques ne permettaient pas à un club de ce secteur d'organiser ce pré qualificatif, le Comité demanderait à un des 2 autres secteurs d'accueillir les licenciés du Haut/Doubs.



Sujet N°4 :

Il est demandé à Yves MOUILLESEAUX, Président du District de Besançon de prendre contact avec le Bureau des Sports de la ville de Besançon pour mettre du gravier sur les 8 terrains du carré d'honneur.

Réponse : Le gravier devait être mis en place en septembre. Yves relancera le Service des Sports de la ville de Besançon.

Le Comité approuve à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 10 janvier 2026 à Besançon

Point sur les Championnats de France (délégués).

Les délégués aux Championnats de France sont unanimes pour reconnaître que tous les sites ont accueilli de façon remarquable les équipes qualifiées pour ces Championnats de France.

Il est rappelé que le Comité prend en compte le coût de la photo officielle composée des joueurs et du délégué. Si les joueurs souhaitent d'autres photos, celles-ci sont à leurs charges.

Au retour d'un championnat, le délégué fait un rapport qui est adressé à Michel BILLOD MOREL. Il est souhaitable qu'il soit rédigé le plus rapidement possible (dans la semaine suivant le Championnat).

Modalités des désignations et des missions des Délégués aux Championnats de France.

La désignation des délégués pour accompagner les Champions Départementaux ou Régionaux aux Championnats de France doit être précisée. Cette année, le Comité a rencontré quelques difficultés pour ces désignations.

Le Comité, à l'unanimité prend la décision suivante :

Délégué aux Championnats de France.

Les Délégués aux différents Championnats de France sont nommés de la façon suivante :

- **P1.** Un membre du Comité du CD25.
- **P2.** Si aucun membre du Comité du CD25 n'est disponible, il sera demandé au club dont est issu le ou les qualifiés aux Championnats de France de désigner un membre de leur comité Directeur pour faire fonction de délégué.
- Dans le cas où aucun membre de leur comité Directeur n'est disponible, le Bureau Directeur du CD25 désignera un délégué.

Ce paragraphe sera rajouté au Règlement intérieur.

Suite aux différents incidents, organisation des Championnats Des Clubs (Féminin – Open – Vétérans).

Force est de constater un **laxisme grandissant** dans certains CDC. Les comportements inadaptés se multiplient, le respect du règlement n'est pas toujours au rendez-vous, les obligations vestimentaires sont parfois ignorées et certaines rencontres ne se déroulent pas dans les conditions prévues.

Concernant les parties non-jouées, le Comité à l'unanimité prend la décision suivante :



Toutes les parties doivent impérativement être jouées. La notion de point avérage est essentielle pour établir un classement et définir les montées et les descentes. Si une équipe ne joue pas une partie (doublette – triplette), elle sera considérée comme forfait pour la rencontre et paiera l'amende (cf. règlement des CDC).

Ce paragraphe sera rajouté au Règlement intérieur.

Modification du Règlement Intérieur (absences Championnats – Parties non jouées – etc.).

Suite aux 2 délibérations ci-dessus approuvées par le Comité, le secrétaire modifiera le Règlement Intérieur en incluant ou modifiant les articles suivants :

- Page 5. Article 6 c) Délégués aux Championnats de France.
- Page 8. Article 8 e). Championnats des Clubs.

Ces modifications seront soumises à l'approbation des Présidents de clubs lors de notre Assemblée Générale qui se déroulera le samedi 21 novembre à THISE.

Point sur les différentes Commissions au sein du Comité

Chaque Président de Commission prend la parole.

Commission de Discipline. Didier VIDAL

Depuis le début de l'année, 3 affaires sont arrivées jusqu'à la commission de discipline départementale.

En préambule, je précise que depuis le 1^{er} janvier 2026, la fédération (FFPJP) a séparé le règlement disciplinaire en 2 parties et fondu dans le même temps le code et sanctions avec le règlement. La commission départementale ne traite que des catégories 1 à 4 incluse et la commission régionale, voir la commission fédérale, toutes les autres catégories.

Objet 1^{ère} affaire : insulte à arbitre.

A la lecture du rapport établi par un arbitre, j'ai jugé utile de transférer l'affaire à la région, catégorie 5. Après étude, la commission régionale a décidé que cela pouvait être traité par la commission départementale, catégorie 2 propos excessif envers un arbitre. Sanction 6 mois ferme de suspension + 6 mois avec sursis.

Objet 2^{ème} affaire : insulte envers une spectatrice.

Cet incident s'est déroulé au Rosemont lors du championnat individuel féminin. A la lecture du rapport rédigé par la gestionnaire de la table de marque, il est apparu évident que la sanction serait maximale, mais ne dépasserait pas 1 an de suspension. C'est ce qui a été infligé au responsable de ses propos.

Objet 3^{ème} affaire : coups physiques portés sur un joueur.

A la lecture du rapport effectué par la gestionnaire de la table de marque et de son contenu complet, la commission de discipline départementale a demandé à la commission de discipline régionale de prendre en charge l'affaire puisque correspondante à la catégorie 7. Affaire en cours et à suivre.

En conclusion,

Il est difficile et délicat de savoir et pouvoir faire les discernements adéquats en fonction de chaque type de dossier à traiter. Cette difficulté relative concerne le vocabulaire « juridique ». Savoir faire la différence entre insulte à arbitre et propos excessifs et à l'inverse, insulte (générale) à un joueur, spectateur, etc..., et propos sexiste. 1^{er} cas, l'insulte est plus forte, dans le 2^{ème} cas l'insulte est plus minime.



Commission Sportive. Laurent BATTAGLIA

La Commission Sportive s'est réunie 2 fois depuis sa prise de fonction. Plusieurs points sont évoqués :

Rencontres CDC.

1^{ère} journée.

Le Comité avait autorisé que la première rencontre de poules opposant 2 équipes d'un même club se déroule sur le site de ce club. Certains clubs organisateurs se sont retrouvés avec 2 clubs sur leur site. Pour 2027, la question est posée aux membres du Comité. Continuer de cette façon ou revenir à l'ancien système où toutes les équipes se déplacent chez le club organisateur (même les équipes d'un même club). La situation économique est telle que les frais de carburant sont de plus en plus importants. **Le Comité décide de maintenir l'autorisation à 2 équipes d'un même club de se rencontrer sur le site de leur club.**

Demande ubuesque.

Une demande a été faite pour jouer une rencontre de la 2^{ème} journée chez le **club cité en premier**, car le club **organisateur était plus loin**. Naturellement cette demande a été rejetée. Il est difficile de trouver des clubs pour organiser les journées de CDC. Une dérogation pour la 1^{ère} rencontre est suffisante.

Parties non terminées.

2 rencontres n'ont pas été à leur terme (triplette non jouée). Les 2 équipes qui sont parties ont été déclarées forfaits (0 point au lieu de 1 pour une défaite), mais exceptionnellement n'ont pas été pénalisées d'une amende. Les 2 équipes qui sont restées ont été déclarées vainqueurs mais avec 19 points.

Rappel.

Suite à une question posée concernant le changement d'équipes par un joueur, il est rappelé : Un joueur ne peut pas jouer dans 2 équipes. En revanche, il peut jouer dans une équipe de division supérieure mais ne pourra plus redescendre de division.

Arbitrage.

Christophe SIMON, Président de la Commission d'Arbitrage précise que suite aux manques d'arbitres disponibles pour tous les CDC, il privilégie de désigner des arbitres en priorité pour les CDC Division 1, puis Division 2 et enfin si disponibilité Division 3. La Commission sportive et le Comité valident cette proposition.

CRC – Jeu Provençal.

Suite à ses excellents résultats, VESONTIO est directement qualifié en CRC pour 2027. La PFC redescend en CDC Division 1.

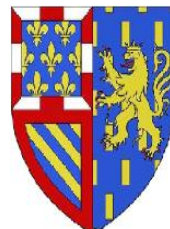
Coupe de France.

Il est rappelé que les équipes qualifiées pour les Tours de Zones doivent communiquer leurs résultats (vainqueur ou perdant) au responsable du Comité (Dylan SARRAZIN) au plus tard le lendemain de la rencontre. Par souci de suivi et pour diffusion via notre site et Facebook.

Tir de Précision.

Il est rappelé qu'un **pré qualificatif doit être organisé avant le 30 décembre** par les clubs ayant des licenciés inscrits. Les inscriptions sont closes. Les **clubs doivent fournir la date de l'organisation de leur préqua**. 18 clubs ont des licenciés inscrits. **7 clubs n'ont toujours pas envoyé leurs dates**. Chez les Masculins, 150 inscrits pour 64 qualifiés au prorata du nombre des inscrits par club. Chez les Féminines, 26 joueuses inscrites. Il n'y aura pas de préqua. Elles sont toutes qualifiées pour la finale.

Les résultats Masculins doivent être communiqués dans les délais à Michel BILLOD MOREL. La finale (64 hommes – 26 femmes) se jouera le dimanche 17 janvier à SOCHAUX.



Commission Jeunes. Jean-Pierre MARENGHI

Jeunes retenus pour la sélection régionale à ARC LES GRAY le 7 Novembre :

- BELPOIS Zélie. (PFC).
- PETITE GRIFFON Titouan. (Beure).
- PRETOT Loan (Beure).
- GAILLARD Theo (JPP).
- TOURNIER Jayson (JPP).

Bilan des compétitions jeunes 2026 (nationales, régionales, départementales).

Dans l'ensemble, tout s'est passé d'une façon très correcte. Les CDF minimales de 2025 n'ont pas réussi pour leur 1^{ère} année Cadet à se qualifier. Il faut dire que le niveau change rapidement entre chaque catégorie. Ils s'inclinent cependant en 1/8 de finale de la Coupe de l'Avenir.

Un bémol cependant concernant le CDC jeunes. Une participation peu suffisante et marquée par quelques problèmes au niveau de la composition des équipes. Une réflexion sera menée pour 2027 beaucoup plus en amont.

Le couplage des nationaux BANS et CHALON sera discuté et revu à la prochaine réunion de la BFC en octobre. En effet, cela arrange énormément les équipes extérieures à la BFC (frais de déplacements). Mais il est à noter une non-participation des jeunes de la BFC à BANS.

Un point important pour 2027. Pour les nationaux proches, le CRE laissera les jeunes à leurs clubs respectifs pour la formation d'équipes.

Point sur les éducateurs.

Le **CD25** **paye les frais de formation des éducateurs** (contrairement à d'autres CD). Des éducateurs formés doivent avant tout respecter un certain engagement de participation, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. **Une charte sera mise en place à l'avenir.**

Budget Jeunes.

Un budget sera reconduit pour 2027 dans les mêmes conditions. Dès que le calendrier des Nationaux sera connu, une Visio sera proposée pour choisir les lieux et le nombre d'équipes participantes.

Dates retenues pour 2027 concernant les Championnats Jeunes et autres :

- | | |
|-------------------------------|--|
| - Dimanche 25 avril. | Doublettes jeunes. Nos jeunes auraient une compétition avant le Triplette. |
| - Samedi 1 ^{er} mai. | Triplette Jeunes. |
| - Dimanche 2 mai | Tir de Précision Junior Masculin et Féminin. |
| - Samedi 5 juin. | Tête à tête Jeunes. |
| - Dimanche 5 septembre. | Sélection départementale CRE. |
| - Coupe de France Jeunes. | En attente de précision. |

Labellisation des écoles.

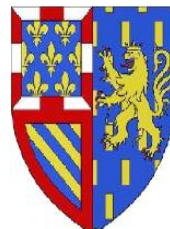
Jean-Pierre rappelle la date de clôture pour envoi des dossiers à la FFPJP : 11 octobre 2026.

Labellisation école Handicap.

La JPP fait partie des 21 écoles en France retenues pour le label. La banderole reçue de la FFPJP sera remise le mardi 13 octobre par Jean-Pierre MARENGHI à la Vice-Présidente de la JPP en présence d'élus et de la presse.

Dossier Camille PICARD.

Dans le but de préparer un BPJEPS, Jean-Pierre informe la commission de l'embauche de Camille PICARD au sein du CD25. Ce sujet est traité au paragraphe « **embauche d'une stagiaire par Le CD 25** ».



Jean-Pierre avec l'aide du CTFR est en train de monter des dossiers visant :

- Les jeunes.
- Les féminines.
- Le sport handicap.
- Sport santé.

Une question diverse posée par Patrick FRACHEBOIS. Peut-on envisager un régional jeune ?

Oui, mais il faut préparer 1 an à l'avance.

Il est envisagé de monter un circuit entre la Suisse (Montreux), le CD25 et le CD39 pour nos jeunes en 2027.

Point financier.

Chantal FRACHEBOIS, trésorière donne les informations suivantes.

Pour la 1^{ère} fois, une subvention de 1000€ a été attribuée au CD25 par le Fonds de Développement Vie Associative.

Suite à notre partenariat avec le Crédit Mutuel, le Comité a reçu la somme de 2000€. Lors de tous les Championnats, 2 banderoles « Crédit Mutuel » ont été exposées.

Subvention ANS :

- Handi-Pétanque : 800€
- Jeunes Scolaires : 1000€
- Jeunes hors Scolaire : 800€

Une subvention pour la création de l'école de pétanque de THISE avait été demandée. Aucune aide à ce jour.

Bilan provisoire.

Les fiches financières seront adressées aux clubs 1^{ère} quinzaine d'octobre. Chantal attend les fiches financières du Comité régional et de la FFPJP.

Bilan prévisionnel 2026.

Les recettes Championnats et les dépenses de la Commission jeunes étaient estimées à 7700€. Moins de dépense et plus de recettes font qu'à ce jour en attendant les éventuels retards, le montant serait de 4500€.

Contrairement à 2025, les repas et boissons du CRE n'ont pas été facturés au CD25, mais au Comité Régional, soit un gain de 800€.

Dans l'attente des derniers éléments comptables, il est fort probable d'avoir un excédent de 5000€ par rapport au prévisionnel 2026.

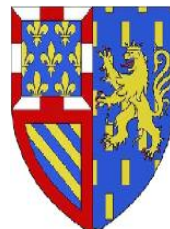
Prévisionnel 2027.

La Fédération a décidé d'augmenter le prix des licences de 4€. Cette augmentation sera répercutée aux licenciés du CD25 pour l'année 2027.

Journée des Féminines.

En 2026, 1400€ ont été budgétés pour l'achat des cadeaux. Seulement 500€ ont été dépensés. Pour 2027, Valérie FAVIN propose un parapluie personnalisé au prix de 15€ l'unité. Sur une base de 100 parapluies, le coût de ce budget cadeau serait de 1500€.

Le Comité approuve à l'unanimité. Valérie est responsable de ces achats.



🚩 Calendrier 2027.

Les membres du Comité sont appelés à se prononcer sur l'organisation de ces 3 compétitions :

- Organisation du Championnat Départemental Triplette Mixte Jeu Provençal.

Ce championnat est inscrit au calendrier : 19 et 20 juin. Le Comité **approuve l'organisation de ce Championnat**. La trésorière, favorable à ce Championnat précise que le Championnat de France correspondant à ce Championnat sera inscrit au budget prévisionnel et que cela engendre un coût de 2500€ environ.

- Organisation Coupe de France Jeunes.

Le Comité **approuve l'organisation de cette Coupe de France Jeunes**. Nous sommes en attente des directives de la FFPJP.

- Organisation Coupe de France Féminine.

Le Comité **approuve l'organisation de cette Coupe de France Féminine**. Nous sommes en attente des directives de la FFPJP.

La journée des Féminines en triplette sera organisée le 21/02/2027 par la JPP et sera limitée à 24 équipes.

🚩 Calendrier papier

Le calendrier papier requiert beaucoup de temps tant dans sa conception que dans la recherche de sponsors. Certains clubs ne montrent pas beaucoup d'intérêt pour commander ce calendrier papier.

On s'aperçoit que beaucoup de licenciés ne l'utilisent pas. Ils s'informent via notre site. Les changements sont régulièrement mis à jour par Michel BILLOD MOREL. Les informations sont relayées via notre Facebook.

Le Comité débat sur la **suppression de ce calendrier**. Suite aux votes des 12 membres présents plus 1 absente s'étant prononcée via le secrétaire, le résultat sur 13 votants est le suivant :

Pour : 8 Contre : 3 Blanc : 2

Le calendrier papier ne sera plus édité.

🚩 Congrès 18 et 19 décembre 2026 à VALENCE.

Le Congrès du 18 et 19 décembre se déroulera à VALENCE (26000). Les membres du Comité participant à ce Congrès doivent être **validés lors de l'AG 2026 à THISE**.

Le Président du Comité est désigné d'office. Il est accompagné par des membres de ce Comité. Les années précédentes, 2 personnes accompagnaient le Président.

Les personnes volontaires :

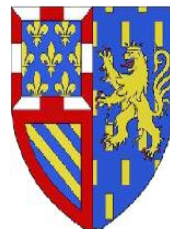
- JACQUOT Michel.
- BILLOD MOREL Michel.

En cas de désistement de Michel J ou Michel BM, ils seront remplacés par Valérie FAVIN ou Dylan SARRAZIN

Le Comité approuve. Ces personnes seront mises à l'**approbation des Présidents de clubs lors de notre AG**.

🚩 Projet site de Roche. Bilan de la réunion du Bureau Directeur avec la municipalité de Roche.

La ville de Besançon ne donnant pas suite aux multiples demandes du CD25 pour bénéficier de plus d'infrastructures, notamment la récupération du terrain de foot du Rosemont (non occupé et laissé à l'abandon depuis de nombreuses années). N'étant pas prioritaire pour l'utilisation du boulodrome. Celui-ci est municipal. Le Bureau



Directeur a entrepris des démarches pour solliciter la mairie de ROCHE quant à l'utilisation de l'ancien terrain de foot situé à la sortie de Roche le long de la RN83 en direction de NOVILLARS. Un premier contact très positif avec le maire de cette commune a permis au Bureau Directeur d'avoir un rendez-vous sur le site avec les élus de la commune.

Le jeudi 24 septembre, sur le site de ROCHE, le Bureau Directeur a présenté le Comité du Doubs et le projet incluant le stade de foot (100 terrains pouvaient être tracés), la salle équipée permettant d'organiser des repas et d'installer une grande buvette. Monsieur le Maire était enthousiaste et prêt à valider notre projet. Deux adjoints ne voulaient pas nous confier toutes ces installations à l'année. Ils préconisaient une mise à disposition du 1^{er} janvier au 1^{er} week-end de juillet. Le 2^{ème} semestre, la ville récupérerait les installations. Ils souhaitaient également pouvoir utiliser ce site dans le 1^{er} semestre quand nous ne l'utilisions pas.

L'investissement financier du CD25 était conséquent. Les diverses manifestations municipales auraient certainement endommagé le site, obligeant le Comité à réparer. Pour nous, c'était tout ou rien. Donc guère réalisable à leurs conditions.

Monsieur le Maire précisait que ni lui, ni ses 2 adjoints ne pouvaient prendre une décision. Il a promis de présenter ce projet lors du prochain conseil municipal et d'organiser un vote sur la faisabilité de notre projet. Nous sommes en attente avec peu d'espoir que notre démarche aboutisse.

Embauche d'une stagiaire par le CD 25.

Jean-Pierre MARENGHI donne des informations sur l'embauche de Camille PICARD dans le but de préparer un BPJEPS.

Un contrat d'apprentissage avec Camille PICARD a été validé du 14 septembre 2026 au 9 juillet 2027.

Salaire brut mensuel : 802.82€.

Camille sera en formation théorique le lundi et mardi à JURA SPORT FORMATION à Pontarlier.

Elle sera à disposition du CD25 du mercredi au vendredi midi. Un planning a été mis en place par Jean-Pierre MARENGHI concernant les horaires.

Camille pourra bien sûr se déplacer. Elle est titulaire d'un permis de conduire et d'un véhicule.

Le président a obtenu **des aides de financement par l'AFDAS d'un montant de 8466.08€** ainsi qu'à ce jour, un **contrat signé avec l'ASAP de Pontarlier à hauteur de 2200€** (Sport Handicap). Le CD25 enverra une facture chaque mois à l'ASAP pour un règlement de 220€ par mois pendant 10 mois.

Le dossier sera suivi par PSL JURA pour l'établissement des feuilles de paye.

Les coûts :

- Annuel.
 - o Montage du dossier 56.50€
 - o Adhésion 30€
 - o Inscription nouveau salarié 22.50€
- Mensuel
 - o Etablissement fiche de paye 19.50€
 - o Prévoyance et Santé environ 25€

La fiche de poste est en cours d'établissement avec l'aide du CTFR de la région : Julien MARAUX.

Les grandes lignes ;

- Développement chez les jeunes ;
- Les féminines. Animation envers les nouvelles licenciées.
- Le Sport Handicap (HEPAD, ADAPEI).
- Le sport santé.

Afin de gérer le planning de Camille, toutes les demandes des clubs seront faites au Président du CD25 qui officie en tant que tuteur.



Les Présidents de clubs, les membres de Comité sont avant tout des bénévoles et n'ont parfois pas le temps de s'occuper de certains dossiers. Qu'ils profitent de cette opportunité avec Camille, joueuse de haut niveau et membre de l'équipe de France Espoir.

AG du 21 novembre à THISE + Soirée des Champions.

Le secrétaire présente les documents pour l'organisation de notre AG.

- **Convocation et Ordre du Jour.** Accepté par le Comité. IL sera envoyé au plus tard mi-octobre à tous les Présidents de clubs

- **Préparation** (salle, organisation, etc.). Le détail et le rôle de la Pétanque Thisienne (organisatrice de cette AG) seront présentés par le Secrétaire à Lucas BROCCO, Président de THISE.

- **Appel à candidat.** Suite à la démission de Flavien PLANSON, un appel à candidat sera envoyé au plus tard mi-octobre à tous les Présidents de clubs

- **lettres d'invitation.** La liste des invités est validée : Monsieur le Maire de Thise (Pascal DERIOT) et son responsable des associations (Marc PAUTOT). Le Président du Comité BFC (Paulo DE BASTOS). Le trésorier de la FFPJP (Jean-Marie MARAUX). Le CTFR BFC (Julien MARAUX). Madame la Députée de la circonscription de THISE (Dominique VOYNET). Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Grand BESANCON (Ludovic FAGAUT). Ces courriers seront envoyés par le secrétaire au plus tard mi-octobre.

- **Interventions des membres du Comité.** Le secrétaire demande que les intervenants lui adressent au plus tard le vendredi 13 novembre leurs rapports. Cela facilitera la création du PowerPoint et le déroulement de l'AG.

- **Soirée des Champions.** Le secrétaire enverra la liste des Champions et Vice-Champions aux Présidents de clubs. Ce sont eux qui prendront contact avec leurs licenciés Champions et Vice-Champions. Ils communiqueront le nombre de personnes présentes avant le vendredi 13 novembre. Comme indiqué sur le carton d'invitation, le secrétaire a déjà reçu via son adresse mail quelques réservations. Naturellement elles seront prises en compte. Le buffet est gratuit pour les représentants des clubs, les Champions et Vice-Champions. Si des familles souhaitent participer au buffet, elles devront s'acquitter de la somme de 10€ (à préciser par chaque Président de clubs). Le détail de ce buffet sera joint mi-octobre avec l'envoi de tous les documents aux Présidents de clubs.

- **Tombola.** Le tirage aura lieu pendant le buffet. Valérie NICOLET et Valérie FAVIN sont responsables de cette tombola (organisation, lots, etc.).

Questions diverses.

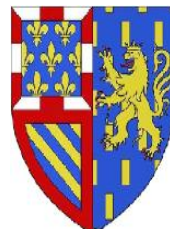
1 Arbitrage.

Yves MOUILLESEAUX précise qu'il n'arbitrera pas les concours organisés en poules. Lors de la réunion des calendriers, il le précisera aux clubs demandeurs.

Un débat est instauré pour obliger les clubs à préciser sur le calendrier le mode opératoire de leurs concours (poules AB – ABC). Même si cela existe dans quelques CD, le Comité préfère laisser plus de liberté aux clubs le jour de la compétition.

Rappel, pour éviter que les concours se terminent à une heure tardive, le Comité, lors de sa dernière réunion via la Commission Sportive a pris les décisions suivantes applicables dès le 1^{er} janvier 2027 :

- Si moins de 64 équipes inscrites, le concours peut se dérouler en poules.
- Si plus de 64 équipes inscrites, le concours se déroule en A – B – C ou en A – B uniquement
- Si le concours commence le matin, le libre choix (poules ou A – B – C) est laissé aux organisateurs.



2 Demande d'une aide exceptionnelle par le club de BAUME LES DAMES suite au report du CRC Vétérans.

Le CRC Vétérans prévu en septembre a été reporté suite aux directives Etatiques et Fédérales pour cause de canicule. Le club de BAUME a adressé au Comité une demande d'aide financière exceptionnelle pour couvrir les frais supplémentaires dus à ce report.

Le Comité comprend la situation mais ne donnera pas suite. D'autres clubs peuvent être dans la même situation, voire dans d'autres situations exceptionnelles. Si une réponse positive était donnée, d'autres clubs seraient tentés de solliciter le CD25 pour diverses raisons.

L'ensemble de l'ordre du jour étant traité, le Président met fin à la réunion à 21h40mn.

**Le Secrétaire du Comité Départemental
Michel JACQUOT**

**Le Président du Comité Départemental
Jean-Pierre MARENGHI**